

Saint-Prime, 2 mai 2016

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 2 mai 2016 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair, formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Sont aussi présents le directeur général, monsieur Régis Girard et l'inspecteur en bâtiments, monsieur Francis de la Boissière.

### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### **2016-097 Acceptation de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### **2016-098 Acceptation des procès-verbaux du 4 et 18 avril 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 4 et 18 avril 2016 soient acceptés tel que rédigés.

#### **2016-099 Acceptation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 2 mai 2016 totalisant la somme de 120 349.19\$  
(factures à payer 2016) (chèques No 35170 à 35217)
- en date du 2 mai 2016 totalisant la somme de 93 022.10\$  
(factures payées)

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

---

Régis Girard, directeur général

**Dépôt**                    **Rapport des dépenses engagées**

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois d'avril, des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

**2016-100**                **Nomination d'un maire suppléant**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ par monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE madame la conseillère Brigitte Gagné soit nommée maire suppléant de la Municipalité de Saint-Prime pour les six prochains mois (C.M. article 116).

*Article 116 C.M. « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. »*

**2016-101**                **Soumissions sur invitation – Achat de camionnettes neuves**

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur Travaux publics a procédé à une demande de soumissions sur invitation pour l'achat d'une camionnette neuve, et d'une deuxième en option, le tout suivant la résolution No 2016-069 du conseil municipal, en date du 29 mars 2016, en vue du remplacement des véhicules Dodge RAM et Ford F-150, année 2001.

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions furent reçues et analysées, et que celle de **L.G. Automobile Ltée** est en tout point conforme aux spécifications du bordereau de soumission, tout en étant la plus basse et à un prix avantageux;

CONSIDÉRANT QUE le solde non affecté du fonds de roulement est de 114 198\$ sur un total de 401 000\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte la soumission de **L.G. Automobile Ltée** et lui adjuge un contrat au montant de 72 894.16\$, taxes incluses, visant l'acquisition de deux camionnettes neuves de marque Ford F-150, année 2016, avec boîte longue 8 pieds et entraînement 4x4.

QUE pour défrayer le coût de cet achat, le directeur général soit autorisé à :

- 1) Emprunter le montant total de celui-ci, à même le capital disponible du fonds de roulement;

- 2) Rembourser l'emprunt au fonds de roulement en cinq versements égaux annuels le premier mai de chaque année, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

QUE monsieur Régis Girard, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime ledit contrat avec le concessionnaire **L.G. Automobile Ltée**.

#### **2016-102 Congrès 2016 de la Fédération québécoise des municipalités**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense suffisante en guise d'inscription, plus les frais inhérents au déplacement et à l'hébergement, pour la participation de monsieur le maire aux 75<sup>e</sup> Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui auront lieu au Centre des congrès de Québec du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2016 sous le thème « Les régions, phares de notre avenir ».

#### **2016-103 Proclamation de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 mai au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

CONSIDÉRANT QUE la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'IL est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne « [etrebiendansatete.ca](http://etrebiendansatete.ca) »;
- En encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- En proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Saint-Prime et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que

toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

#### **Demande de dérogation mineure – Michel Plourde**

2016-104

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Plourde a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de permettre la construction d'un garage attenant à la résidence à une distance de 3,7 mètres de la ligne latérale gauche, sur son emplacement sis au 234 de la rue principale à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet :

- De réduire la marge latérale gauche du bâtiment principal de 1,3 mètre en deçà du minimum exigé qui est de 5,0 mètres.

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 avril 2016, recommandant **de refuser** la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec la recommandation du CCU.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil **refuse** la demande de dérogation mineure de monsieur Michel Plourde visant à permettre la construction d'un garage attenant à la résidence à une distance de 3,7 mètres de la ligne latérale gauche, sur son emplacement sis au 234 de la rue principale à Saint-Prime.

2016-105

#### **Demande de dérogation mineure – Josée Brassard et Dany Morin**

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dany Morin et dame Josée Brassard ont présenté une demande de dérogation mineure dans le but de permettre la construction d'un garage à une distance de 4,21 mètres de la ligne d'emprise de rue et d'une hauteur de 6,86 mètres, sur leur emplacement sis au 6 du chemin de l'Île-des-Saules à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet :

- De réduire la marge d'emprise de rue du garage de 2,79 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 7,0 mètres;
- D'augmenter la hauteur du garage de 0,86 mètre au-delà du maximum permis qui est de 6,0 mètres.

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 avril 2016, recommandant **d'accepter** la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec la recommandation du CCU.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de monsieur Dany Morin et dame Josée Brassard visant à permettre la construction d'un garage à une distance de 4,21 mètres de la ligne d'emprise de rue et d'une hauteur de 6,86 mètres, sur leur emplacement sis au 6 du chemin de l'Île-des-Saules à Saint-Prime.

**2016-106**     **Demande de dérogation mineure – Geneviève Gaumond**

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Gaumond a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de permettre la construction d'un garage mesurant 6,3 mètres, sur son emplacement sis au 17 du chemin de l'Île-des-Saules à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet :

- De hausser la hauteur maximale des bâtiments accessoires de 0,3 mètre en sus du maximum permis qui est de 6,0 mètres.

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 avril 2016, recommandant **d'accepter** la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec la recommandation du CCU.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de madame Geneviève Gaumond visant à permettre la construction d'un garage mesurant 6,3 mètres, sur son emplacement sis au 17 du chemin de l'Île-des-Saules à Saint-Prime.

**2016-107**     **Demande à la CPTAQ – Étienne Guay et Laurent Lamontagne**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Laurent Lamontagne et dame Étienne Guay désirent obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'autorisation de lotir, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture différentes parcelles de terrain en vue de reconfigurer 4 emplacements de villégiature avec leur chemin d'accès, sur les lots numéros 4 086 184, 4 086 198, 4 086 199, 4 086 520 et 4 086 521 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-009 du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime, en date du 19 avril 2016, recommandant au conseil municipal **d'appuyer** cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU :

QUE ce conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec **d'accepter** la demande de monsieur Laurent Lamontagne et dame Étienne Guay visant à obtenir l'autorisation de lotir, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une superficie approximative de 20 000 mètres carrés situés sur les lots numéros 4 086 184, 4 086 198, 4 086 199, 4 086 520 et 4 086 521 du cadastre du Québec afin de reconfigurer 4 emplacements de villégiature ainsi que le chemin d'accès.

Que la résolution numéro 2016-009 du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime, en date du 19 avril 2016, fasse partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduite au long.

**2016-108**     **Vente d'un terrain résidentiel – Marie-Pier Guay et Déreck Doyon**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 15 500\$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à monsieur Déreck Doyon et dame Marie-Pier Guay; le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par celle-ci le 13 avril 2016 :

- Lot 4 087 604 du Cadastre du Québec d'une superficie de 763,30 mètres carrés (8 216,09 pieds carrés), formant un emplacement sis au 59 de la rue Lavoie à Saint-Prime.

QUE Monsieur Lucien Boivin, maire, **ou en son absence**, Madame Brigitte Gagné, maire suppléant, **et** Monsieur Régis Girard, directeur général, **ou en son absence**, Monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 6 juin 2016, cette résolution deviendra nulle.

**2016-109**     **Achat du chlorure de calcium**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de **3 251.20\$** plus taxes pour l'achat de **quatre (4)** ballots de 1 000kg et **une (1)** palette de 110 sacs de 9kg, de chlorure de calcium en flocons Xtra85, livraison incluse, chez Somavrac (C.C.) inc.; le tout selon la confirmation de prix reçue,

en date du 26 avril 2016, dans le cadre du Service d'achat pour les municipalités (SAM) de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM).

**2016-110**     **Emblème floral de la Municipalité de Saint-Prime**

CONSIDÉRANT QUE la fleur Rudbeckie Indian Summer est à l'honneur à Saint-Prime puisqu'elle y est plantée sur les plates-bandes municipales depuis 1996.

CONSIDÉRANT QUE la photo de la Rudbeckie est grandement utilisée dans nos articles promotionnels municipaux (cartes d'affaires, pochettes de presse, enseignes aux entrées de la municipalité, enseigne numérique, site Internet, etc.).

CONSIDÉRANT QU'EN 2014, lors des Fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la Municipalité de Saint-Prime, un logo simplifié représentant la fleur rudbeckie est présente partout dans les articles promotionnels de la fête, autant dans la papeterie municipale, la décoration de salle, que sur les poteaux de noms de rues.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

QUE ce conseil désigne la fleur Rudbeckie Indian Summer comme emblème floral officiel de la Municipalité de Saint-Prime, et à ce titre, autorise la responsable en aménagements paysagers, madame Kathy Coudé, à faire son inscription auprès de la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec.

**2016-111      Challenge cycliste des Bleuets Desjardins – Autorisation de passage**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil donne une autorisation de passage au Challenge cycliste des Bleuets Desjardins afin de permettre aux cyclistes de circuler dans les limites de la Municipalité de Saint-Prime le **dimanche 4 septembre** prochain dans le cadre de leur 3<sup>e</sup> édition d'une randonnée cyclosportive dans différentes municipalités du Lac Saint-Jean.

**2016-112      Achat d'un défibrillateur pour le gymnase**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission déposée par le *Groupe Formaction* et autorise une dépense de 2 044\$ plus taxes pour l'acquisition d'un défibrillateur, incluant un boîtier mural, cartouches d'électrodes, etc., en vue d'une installation au gymnase; laquelle dépense sera remboursée à 50% par l'école Jeanne-Mance et Pie X11 de Saint-Prime.

**2016-113      Ajournement de l'assemblée**

À 21h19, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair et RÉSOLU PAR ce conseil que l'assemblée soit ajournée au lundi 16 mai 2016, à compter de 20h.

---

**Lucien Boivin,  
Président de l'assemblée**

---

**Régis Girard,**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**

=====